

RENCONTRE DES VINS ART'VIN
SALLE ALMES - ARVIEU 12120
Dimanche 05 Décembre 2021

REGLEMENT

ARTICLE I : ORGANISATEUR

ARVIEU ART DE VIVRE

Place de l'église

12120 ARVIEU

organise le Dimanche 05 décembre 2021 la quatrième rencontre des vins «Art'Vin».

ARTICLE II : LES PRODUITS

Les vins présentés seront exclusivement d'origine Française.

Pour participer, les vins doivent obligatoirement être issus du vignoble Français, conditionnés, prêts à la commercialisation définitive et conformes à la réglementation française et européenne en vigueur.

Ils doivent notamment être en conformité en matière d'étiquetage.

ARTICLE III : PARTICIPANTS/EXPOSANTS

Le salon est ouvert exclusivement aux producteurs vinificateurs en caves particulières.

ARTICLE IV : OBLIGATION

Chaque exposant s'engage à respecter l'ensemble des articles du présent règlement.

ARTICLE V : FRAIS DE PARTICIPATION

Pour participer à la rencontre des vins, chaque producteur devra obligatoirement être inscrit (voir fiche d'inscription ci-jointe) et remettre à l'organisateur lors de son installation, une bouteille de vin de son choix dans le but d'organiser une tombola au profit d'Arvieu Art de Vivre.

ARTICLE VI : INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Un seul producteur par stand.

Pour que l'inscription soit prise en compte, le dossier complet : bulletin d'inscription, fiche technique, chèque de participation de 26€ (stand de 1,80 ml+repas+1verre INAO **indissociables**) et chèque de caution de 30 €, doivent parvenir à Arvieu Art de Vivre **avant le 1er Novembre 2020**.

En cas d'absence non signalée avant ou signalée après le 1er novembre, le chèque de caution de 30 € est acquis à l'organisateur, seul le chèque de 26€ sera retourné.

Les chèques seront libellés à l'ordre de Arvieu Art de Vivre et seront envoyés à l'adresse suivante :
ARVIEU ART DE VIVRE – Place de l'Eglise -12120 ARVIEU

ARTICLE VII : PRODUITS

Les échantillons de vins seront présentés conditionnés, en bouteilles de 75 cl ou en BIB de 3 ou 5 litres, dans les 3 couleurs : blanc, rosé, rouge. Les vins effervescents sont également acceptés, exclusivement vinifiés selon la méthode champenoise.

ARTICLE VIII : ORGANISATION

Arvieu Art de Vivre, prend en charge l'organisation de la rencontre.

Chaque producteur dispose : d'un stand individuel de 1,80m, recouvert de nappe blanche, avec eau, pain, glaçons et serviettes. Une grille d'exposition est placée derrière le stand.

Les producteurs doivent amener leurs crachoir et bac à glaçons.

Un verre à dégustation INAO sera remis à chaque visiteur à l'entrée du salon. Pas de flûtes à Champagne, les producteurs d'effervescents devront prévoir d'amener les leurs.

ARTICLE IX : DEROULEMENT DE LA JOURNEE

La salle sera ouverte à partir de 9h00 pour les producteurs qui devront être en place à l'ouverture au public, celle-ci étant prévue à 10 h et la fermeture à 17h30. Aucun stand ne devra être libéré avant l'heure de la fermeture (sous peine d'exclusion les années suivantes).

Les visiteurs et accompagnants s'acquitteront d'un droit d'entrée de 4 € et se verront remettre un verre INAO, afin de pouvoir déguster les vins présentés et les acheter.

Un éthylotest est à disposition à la sortie de la salle.

L'accès au salon est interdit à tous mineurs non accompagnés. Les mineurs qui accompagnent leurs parents seront sous la responsabilité de ces derniers.

Une tombola, au profit d'Arvieu Art de Vivre, sera organisée avec tirages au sort répartis dans la journée. Le prix du billet est de 5 €.

ARTICLE X : REPAS

Le repas de midi est ouvert aux accompagnants et aux visiteurs au tarif de 12 € à partir de 12h.

Le vin n'est pas fourni, mais possibilité de l'acheter au verre auprès des exposants. Ces derniers doivent prévoir d'afficher les tarifs au verre sur les stands le temps des repas.

ARTICLE XI : RESPECT DU REGLEMENT

Arvieu Art de Vivre, organisateur de la rencontre Art'Vin est seul habilité à faire respecter le présent règlement.

ARTICLE XII : ASSURANCE

Chaque producteur doit être couvert par sa propre assurance.

La manifestation organisée par Arvieu Art de Vivre est couverte par Groupama.

AAV se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de casse sur les stands.

ARTICLE XIII : PUBLICITE

Annonces sur radios et presse locales (CFM RADIO...) (Centre Presse, Midi Libre, La Dépêche, L'Indépendant) affiches, flyers, FaceBook, e-mails.

**ARVIEU ART DE VIVRE
PLACE DE L'EGLISE
12120 ARVIEU**

Tél : 06 74 51 47 93 (Jean-Louis CHALLE)

06 73 58 00 52

Mail : arvieu.artdevivre@gmail.com

Site : arvieu-pareloup.fr

FaceBook : art'vin by arvieu art de vivre
arvieu art de vivre



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommer avec modération